

Initiale CACES R490

R490

Tarif: Nous consulter

Public Visé

Conducteurs en activité mais non certifiés,

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Avoir plus de 18 ans,

Avis favorable de la Médecine du Travail.

Maîtrise de la conduite de la catégorie d'appareils objet du test CACES®.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

Parcours pédagogique

Formation théorique (7 heures)

Responsabilité pénale du conducteur (législation)
Fonction du conducteur et risques inhérents à la fonction
Connaissance du code de la route et de la signalisation temporaire
Technologie et connaissance des différents types de grues
Les organes et dispositifs de sécurité
Protection et équipement individuel du conducteur
Consignes de sécurité et règles de circulation
Organisation et sécurité sur le chantier
Notions de stabilisations et de chargement/déchargement
Les prescriptions et les interdictions
Procédures de secours

Formation pratique (7 heures)

Présentation — caractéristiques
Vérifications journalières
Préparation à la mise en route
Mise en route, contrôle, déplacement
Arrêt, stationnement
Respect du cycle de l'engin
Reconnaissance du parcours, sol, encombrement....
Exercices pratiques suivant les différentes utilisations en toute sécurité
Manutentions spéciales et passages dangereux

Tests Théorique et Pratique (7 heures)

Les + métier

Arrêté du 02 décembre 1998. Stage conforme aux recommandations R490 de la CNAM

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Péri sud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 - www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

Objectifs pédagogiques

- Utiliser une grue auxiliaire de chargement en appliquant les consignes de sécurité.
- Permettre au chef d'entreprise de délivrer l'autorisation de conduite conformément à la R490 de la CNAM.
- Effectuer les manœuvres spécifiques aux grues auxiliaires de chargement.
- Effectuer une maintenance préventive et rendre compte des anomalies.
- Évaluer les capacités des conducteurs en fin de formation et attester de leur compétence.

Méthodes et moyens pédagogiques

Support de cours individuel,
Présentation théorique par projection,
Exercices pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite grue auxiliaire sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R490 de la CNAM en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

Pour l'obtention du CACES®, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

Si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en repassant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R490,

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés



Contactez-nous !

Clément PARAYRE
Directeur

Tél. : 0615901729
Mail : clement.parayre@cqps.fr

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 – www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16